



NUMERO  
**#02**  
NOVEMBRE  
2016

## LA LETTRE DE VOS SÉNATEURS **CATHERINE TROENDLE** ET **RENE DANESI**

### EDITORIAL

Avec le projet de loi « Egalité et Citoyenneté », le gouvernement a présenté son dernier grand projet de loi du quinquennat. Cette loi a pour objectif réel de concilier, si cela est encore possible, le président Hollande avec ses « frondeurs ». C'est son chant du cygne !

La loi, votée par le Sénat le 18 octobre est en nouvelle lecture à l'Assemblée Nationale. Forte d'une centaine d'articles, elle tient du vide grenier, ou pour rester poli, du cabinet des curiosités avec sa série de mesures supposées assurer une « égalité réelle ». Mesures qui resteront au mieux sans effet, faute de financement. Mesures qui au pire feront le bonheur de la nuée d'associations procédurières autoproclamées défenderesses de l'égalité, de l'antiracisme, du multiculturalisme, bref, de ce « vivre ensemble » à la sauce gauche bien pensante qui, selon elle, évitera de nouveaux Bataclan.

Avec aussi toute une série de dispositions nouvelles en matière d'urbanisme et d'accès au logement social, dispositions dont le trait d'union, c'est la recentralisation autour du préfet, c'est à dire la méfiance à l'égard des collectivités locales en général et des maires, en particulier.

Conformément à sa raison d'être, le Sénat a bataillé avec le gouvernement et les sénateurs qui le soutiennent, pour améliorer, autant que possible, ce projet de loi fondamentalement pernicieux. Membre de la Commission spéciale, René DANESI a déposé 16 amendements, dont plusieurs ont été intégrés dans la loi.

Cette loi « Egalité et Citoyenneté » démontre, si besoin en était encore, qu'un grand coup de balai est indispensable, l'année prochaine, pour mettre un terme à l'idéologie « soixante-huitarde » qui a amené notre pays dans la triste situation où il est. Seul un examen lucide de la situation sociétale, sociale, économique et financière de la France, seule une rupture franche avec la politique suivie depuis 2012 permettra une alternance efficace.

**Catherine Troendlé et René Danési,**  
Sénateurs du Haut-Rhin



**DOSSIERS  
EUROPÉENS**



**NOTRE ACTUALITÉ  
AU SÉNAT**



**SUR LE  
TERRITOIRE**



**DANS LE  
DÉPARTEMENT**



**RETOUR  
SUR IMAGES**

les **IR**  
Républicains



# # DOSSIERS EUROPÉENS



## RÉSOLUTION EUROPÉENNE SUR LES SANCTIONS CONTRE LA RUSSIE

Réunie le 26 mai 2016, la Commission des affaires européennes du Sénat, dont René Danési est membre, a examiné une résolution européenne visant à lever les mesures restrictives et les sanctions économiques imposées par l'Union Européenne à la Fédération de Russie. Malgré les contradictions internes de cette résolution, telle que persistant à présenter l'Ukraine comme la victime d'une Russie agressive, René Danési a approuvé ce texte. Bien évidemment, la réalité est plus complexe et c'est ce qu'a pu constater le sénateur lors d'un déplacement, avec une délégation de parlementaires français, en juillet dernier, en Crimée.

La bonne santé générale de cette partie de l'Ukraine qui, au moment de la dislocation de l'URSS en 1991, avait voté à 93% pour son rattachement à la Fédération de Russie, a convaincu René Danési du bien fondé de cette résolution ; conviction renforcée par le constat que l'actuel embargo, tout en étant extrêmement préjudiciable à l'économie française et plus particulièrement, à notre agriculture, ne mettra jamais fin au rattachement de la Crimée à la Fédération de Russie.

Précisons que la résolution, déjà adoptée par l'Assemblée Nationale le 28 avril précédant, l'a été définitivement par le Sénat, en séance publique, le 8 juin dernier.



Dépôt de fleurs au cimetière des soldats français de Sébastopol.



## MISSION D'INFORMATION SUR LA CRISE DES RÉFUGIÉS

Au lendemain de l'accord conclu le 18 mars 2016 entre l'Union Européenne et la Turquie sur la base du Plan d'Action Commun (activé le 29 novembre 2015), la Haute Assemblée a créé la Mission d'Information « sur la position de la France à l'égard de l'accord de mars 2016 entre l'UE et la Turquie relatif à la crise des réfugiés et sur les conditions de mise en œuvre de cet accord ».

René Danési a été nommé membre de cette mission créée le 11 mai, afin de tenter de trouver une solution capable d'endiguer la vague des migrants en provenance de la Turquie. Le rapport de la mission a été présenté le 12 octobre 2016.

## MISSION D'INFORMATION SUR LE REVENU DE BASE : L'INSPIRATION EUROPÉENNE

La Mission d'Information sur le Revenu de Base, dont René Danési a été nommé membre, a été mise en place au Sénat le 31 mai 2016.

Cette structure a pour objectif d'examiner l'opportunité et les modalités de la mise en place d'un revenu de base en France. En effet, la Finlande, et les Pays-Bas expérimentent actuellement ce système social. A cet effet, les membres de la mission ont entamé, depuis le 9 juin 2016, un important cycle d'auditions d'économistes ainsi que la directrice de la législation fiscale du Ministère de l'Economie et des Finances.

La vocation d'un tel système étant de parvenir à la mise en place d'un système d'aide sociale universel, plus juste et plus facile à administrer et contrôler. Le rapport a été rendu public le 12 octobre 2016.

## BREXIT

« Les problèmes sont nombreux dans l'Europe des dix. Le chemin que nous allons prendre est semé d'incertitudes et de contradictions. Chaque nation arrive, fermement décidée à défendre ses propres intérêts » : c'est en ces termes que s'exprimait le Président Georges Pompidou le 21 avril 1972, avant que le Référendum permettant au Royaume Uni d'entrer dans la CEE ne soit accepté par près de 68% des suffrages français exprimés.

René Danési avait voté contre l'entrée du Royaume-Uni dans l'Europe, convaincu qu'il n'y entraînerait que pour veiller à ce que l'Europe reste un simple marché commun. Membre de la Commission des Affaires Européennes, il s'est exprimé ainsi lors de la séance du 31 mars dernier : « il s'agissait de tuer dans l'œuf toute ambition d'une Europe politique et fédérale. L'Europe est, de fait, devenue un vaste ensemble économique libéral, où sévit la concurrence entre les salariés, les économies et les Etats »

René Danési a conclu ainsi : « L'Europe doit se refonder sur la base d'un projet politique dans lequel l'économie redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un simple moyen.



Or, au fil des années, l'économie est devenue une fin en soi. La Bible des Pères fondateurs de l'Europe a été remplacée par le Code de la Concurrence et accessoirement par le Code de l'Environnement, de sorte que le grand hamster d'Alsace préoccupe plus la nomenclature de Bruxelles que les chômeurs d'Alsace.

A présent que les boutiquiers anglais sortent, les véritables européens sont au pied du mur. L'on verra, dans les prochains mois qui, parmi les dirigeants actuels (et à venir en 2017), sont de véritables hommes d'Etat, capables de tutoyer l'Histoire. »

## COORDINATION EUROPEENNE DES SECURITES SOCIALES

Sur l'interpellation de René Danési, Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales, a indiqué qu'une période douze mois, du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017, allait être ouverte afin de permettre aux frontaliers de formaliser l'expression de leur droit d'option et ainsi mettre fin à des situations délicates de travailleurs confrontés au désaccord des systèmes juridiques suisse et français.

# # NOTRE ACTUALITÉ AU SÉNAT



## ETAT D'URGENCE

Le 20 novembre 2015, le Président de la République a promulgué la loi prorogeant l'application de la loi relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions.

Au niveau parlementaire, la commission des lois du Sénat a institué, dès le 25 novembre, un comité de suivi de l'état d'urgence. Tous les groupes politiques du Sénat y sont représentés. Catherine Troendlé y siège comme représentante du groupe « Les Républicains ».

Auparavant, elle avait déjà intégré la mission « pour la sécurité des Français contre le terrorisme au lendemain des attentats meurtriers du 13 novembre », créée par le groupe Les Républicains. Son travail s'organise autour de questions d'actualité au gouvernement, de questions écrites mais également par l'organisation régulière de réunions au siège des Républicains, afin de suivre la situation et de contrôler l'action du gouvernement, au regard d'une situation hors du commun.



## A LA CNCTR

Catherine Troendlé a été nommée membre titulaire de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR).

Cette nouvelle autorité administrative indépendante, créée par la loi sur le renseignement du 24 juillet 2015, est composée de quatre parlementaires, de quatre hauts magistrats ainsi que d'une personnalité qualifiée pour ses connaissances en matière de communications électroniques. Outre l'avis qu'elle devra formuler avant toute autorisation de mise en œuvre d'une technique de renseignement, la Commission pourra demander que lui en soit communiquées toutes les informations utiles pendant la mise en œuvre ou une fois le recours à cette technique terminé.

## DÉRADICALISATION

La commission des lois du Sénat a voté la création d'une mission d'information sur la déradicalisation, dont les rapporteurs sont Esther Benbassa (Écologiste) et Catherine Troendlé. Les deux sénatrices prévoient de présenter début 2017 un rapport qui pourra constituer une base de réflexion aux candidats aux élections en 2017. Intitulée « déradicalisation ? ou désendoctrinement, désembrigadement et réinsertion des djihadistes en France et en Europe », la mission ne se limite pas à la seule situation française mais entend étudier les répercussions des pays voisins, comme le Royaume-Uni, la Norvège ou l'Allemagne.



## CATHERINE TROENDLÉ ÉLUE À LA VICE-PRÉSIDENCE DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS).

Première femme titulaire au sein de la CNSIS depuis 2011, Catherine Troendlé en a été désignée vice-présidente, le 17 février 2016.

Très investie sur les sujets liés à la sécurité civile, notamment du fait de son travail sur le budget « sécurité civile » des projets de loi de finances depuis de nombreuses années, cette réélection marque la reconnaissance de son implication et de son engagement dans la CNSIS.

## HOOLIGANISME

Nommée rapporteur de la proposition de loi, renforçant le dialogue avec les supporters et la lutte contre le hooliganisme, Catherine Troendlé a proposé de donner la possibilité aux clubs de répondre à leur obligation de sécurité, en leur permettant de mettre en œuvre un traitement automatisé pour fonder un refus de vente ou des résiliations d'abonnement pour des manquements aux dispositions relatives à la sécurité et au bon déroulement des matchs figurant dans le règlement intérieur ou les conditions générales de vente.

La proposition de loi prévoit aussi diverses mesures de sécurisation avec un principe de maîtrise de la vente des places par le Club et l'allongement de la durée des interdictions administratives.

Le texte crée également un mécanisme pour mieux associer les supporters. La commission des lois a ainsi précisé, à l'initiative du rapporteur, que le référent supporters du club serait désigné après avis des associations de supporters agréées et non par toutes les associations. La loi, ainsi rédigée, a été promulguée le 10 mai 2016.



## SERVICES DE SECOURS À LA PERSONNE

La commission des lois du Sénat publie, jeudi 20 octobre, le rapport de la mission d'information sur l'évolution des missions des services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) en matière de secours à la personne, établi par Catherine Troendlé et Pierre-Yves Collombat (RDSE, Var)

“Le système atteint aujourd'hui ses limites”, constatent les deux rapporteurs et pour le sauver, ils formulent dix propositions autour de trois axes : une meilleure coordination entre les différents acteurs du secours à la personne, une optimisation des moyens des Sdis et une planification plus efficace des risques.

# # SUR LE TERRITOIRE

## AGRICULTURE

Les parlementaires et élus de la Majorité alsacienne, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire pour notre pays, ont manifesté leur solidarité et leur soutien aux agriculteurs.

Ensemble, ils s'engagent à défendre des mesures concrètes qui entraîneront une valorisation des produits issus de l'agriculture française, une meilleure rémunération des producteurs et une juste répartition de la valeur ajoutée entre les différents acteurs des filières agricoles et agroalimentaires.

Enfin, ils demandent au Gouvernement de prendre des mesures afin d'éviter la surtransposition des règlements UE ainsi que les distorsions sur les coûts de main d'œuvre.

## RYTHMES SCOLAIRES : IMPACTS NÉGATIFS SUR TOUTE LA LIGNE !

Orateur du groupe Les Républicains, Catherine Troendlé est intervenue au cours du débat lié à la question orale du Sénateur Françoise Cartron, suite à son rapport (dithyrambique) sur l'application de la réforme des rythmes scolaires, en particulier dans les communes rurales. Pour ces dernières, le reste à charge moyen est de l'ordre de 73% du coût annuel par enfant !

Selon une enquête du Snuipp, réalisée en 2015, 74% des professeurs pensent que le temps périscolaire impacte négativement le temps scolaire en termes d'organisation, de fonctionnement de l'école mais également d'attention et de fatigue des élèves. Intervention après intervention, Catherine Troendlé ne peut que regretter que, face à la réalité des faits et des chiffres, la Ministre se montre plus que jamais sourde à la réalité des faits et des chiffres !



Catherine Troendlé et René Danési ont reçu les représentants des agriculteurs du Haut-Rhin.

## ORGANISATION TERRITORIALE DE SOINS

Catherine Troendlé a appelé l'attention de la Ministre des Affaires sociales et de la santé sur l'opportunité de mener une réflexion autour de la cohérence de l'organisation territoriale de soins, dans l'attente de la publication des décrets de la loi de modernisation de notre système de santé.

Elle a notamment demandé de bien vouloir prendre en compte, dans la rédaction du projet du décret, la place légitime des maires et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale dans la construction partagée d'une offre de santé sécurisée, de qualité et de proximité.

Ainsi, le décret d'application du 27 avril 2016 précise le rôle et la composition du « comité territorial des élus locaux » : outre les représentants des collectivités territoriales siégeant aux conseils de surveillance des établissements, les maires des communes sièges (c'est-à-dire toutes les communes sur le territoire desquelles il y a un établissement hospitalier), les représentants des collectivités siégeant aux conseils d'administration dans le cas des établissements médico-sociaux, les directeurs des établissements et le président de l'instance médicale du groupement sont membres de droit.

## STATUT SCOLAIRE EN ALSACE - MOSELLE

En Alsace-Moselle, l'enseignement religieux fait partie intégrante du programme scolaire, à raison d'une heure par semaine, dans les enseignements élémentaires jusqu'au collège. Cet enseignement y est obligatoire même si des dispenses sont accordées.

La proposition portée par le Ministre de l'Éducation nationale de mettre cet enseignement religieux en dehors de l'horaire dédié aux enseignements de l'Éducation nationale, en créant une vingt-cinquième heure hebdomadaire de cours, pourrait paraître bien anodine. Il n'en est rien ! C'est une remise en cause profonde du statut scolaire d'Alsace-Moselle qui se profile : vouloir sortir cet enseignement, c'est tout bonnement porter atteinte à l'esprit même du Concordat, et de facto d'une façon plus large, à notre droit local, dont l'actualité ne cesse de prouver la modernité. Indéniablement, cette différence est un élément fort dans l'apprentissage des cultures religieuses des uns et des autres. Par ailleurs, que penser d'une heure de cours supplémentaire ajoutée à un emploi du temps déjà lourd pour les écoliers et collégiens ? La réforme des collèges, applicable à la rentrée prochaine, est déjà source de bien de préoccupations légitimes exprimées par le corps enseignant, les représentativités syndicales et parentales. Les deux sénateurs LR du Haut-Rhin ont fait connaître leur ferme opposition à toute modification du statut scolaire d'Alsace-Lorraine auprès du rectorat. Plusieurs dizaines de communes du Haut-Rhin ont adopté une motion demandant le maintien des cours d'enseignement religieux en Alsace-Moselle, lancée à l'initiative de Catherine Troendlé et de René Danési. Les motions seront adressées au Rectorat de l'académie de Strasbourg.



## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a intégré l'amendement proposé par Catherine Troendlé, visant à introduire un dispositif permettant de développer le recrutement sur titres des agents de la fonction publique territoriale dans trois filières « sous tension », celles sociale, médico-sociale et médico-technique (infirmières, auxiliaires de puériculture, éducateur de jeunes enfants, etc.).

Cet amendement proposait ainsi un alignement sur la fonction publique hospitalière pour développer les recrutements sur titres dans les collectivités territoriales. Aussi, pour Catherine Troendlé, il s'agit d'une victoire, puisqu'elle portait ce dossier depuis plus d'un an, auprès de la Ministre de la fonction publique, des représentants de la CSFPT et des syndicats représentant la fonction publique territoriale, afin de répondre à cette problématique que rencontrent les collectivités dans le recrutement des professionnels de santé des structures multi-accueil.

### ARCHIVES COMMUNALES

Dans un amendement proposé au projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, le Sénat a élargi les compétences facultatives des centres de gestion.

Catherine Troendlé a profité de la longue série d'articles consacrés aux « dispositions diverses et finales » ajoutée au texte par les sénateurs, pour introduire un amendement autorisant explicitement les Centres de Gestion à « assurer toute tâche administrative, organisationnelle ou de gestion, à la demande des collectivités et établissements ». Ce qui inclut, logiquement, la gestion des archives, papier et numériques.

# # DANS LE DÉPARTEMENT



## LE SERVICE DES URGENCES DE THANN

En raison du départ de quatre de ses cinq urgentistes et d'une pénurie de personnel médical, le service des urgences de l'hôpital de Thann est fermé pour six mois à compter du 7 novembre dernier. Durant cette période, les personnes en situation d'urgence devront appeler le 15, qui décidera de la prise en charge la plus adaptée pour le patient et de son orientation vers un autre service d'urgence.

Lors de la conférence de presse du 24 octobre 2016, Catherine Troendlé, très sensibilisée sur le sujet du secours à personne, a souligné que « l'appel au 15 devrait être systématiquement le cas, avant de se rendre par ses propres moyens aux urgences. » Les parlementaires René Danési et Michel Sordi se sont associés au rassemblement qui a réuni plusieurs centaines de personnes dans les rues de Thann, afin de manifester leur désaccord à l'annonce de cette fermeture prolongée.

## GRENELLISATION DES PLU AU 1ER JANVIER 2017 :

### OPÉRATION IMPOSSIBLE !

La loi « ALUR » a fixé au 1er janvier 2017 le délai d'intégration des dispositions de la loi Grenelle 2 dans les Plan Locaux D'urbanisme (PLU).

Catherine Troendlé et René Danési ont appelé l'attention d'Emmanuelle, Cosse, ministre du logement et de Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du Territoire sur la difficulté par les collectivités haut-rhinoises de parvenir à grenelliser leurs documents d'urbanisme à cette date.

En effet, les cabinets d'études se montrent submergés par l'urgence des demandes manifestées par les communes transformant leur POS en PLU. De bonne foi, de trop nombreux maires se trouvent dans l'incapacité de répondre à temps à la grenellisation de leur document d'urbanisme dans des délais aussi courts. Stratégique et coûteuse, la grenellisation précipitée des PLU représenterait in fine une mauvaise nouvelle pour l'aménagement de notre territoire.

## PROJET DE NOUVELLE LIAISON FERROVIAIRE DE L'EUROAIRPORT

Soutenant activement le projet de nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport, Catherine Troendlé, vice-présidente du groupe d'amitié France-Suisse au Sénat, a eu confirmation de la participation financière, ferme et définitive, de la Confédération helvétique et des cantons suisses concernés, aux côtés de la France, des collectivités impliquées, par l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Le Land de Bade-Wurtemberg et l'Union européenne ont également été sollicités.

Le projet permet la desserte directe de



## RSA CONTRE BÉNÉVOLAT

Catherine Troendlé respecte totalement la décision de justice rendue par le Tribunal administratif de Strasbourg. Cependant se pose toujours une question : comment accompagner au mieux ces personnes maintenues dans une forme d'assistantat ?

Le RSA assure aux personnes sans ressource un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer. Dans l'acronyme RSA, il y en premier lieu « revenu » : ce n'est pas une allocation. Un revenu est lié à une activité. Ensuite « solidarité active » : ce sont là des personnes sensées regagner le monde du travail. D'autres certes ne le sont pas.

Aussi, pour Catherine Troendlé, il conviendrait de mettre en place deux catégories : la première ouverte aux personnes, qui pour mille et une raisons, resteront allocataires. Une seconde liée à un dispositif de réinsertion professionnelle pour tous celles et ceux disposés à retrouver, par étapes, un emploi. Afin de les accompagner au mieux et fort de leur accord, il conviendrait de leur proposer une issue : il y a va de leur dignité, de la confiance en soi. En cela, elle rejoint le positionnement d'Eric Straumann.

Catherine Troendlé compte déposer une proposition de loi afin de corriger les dispositions actuelles permettant aux départements d'aller dans ce sens.

la plateforme aéroportuaire par des trains régionaux français (TER, TER 200) et suisses (S-Bahn), venant respectivement de Mulhouse et de Bâle. A terme la création potentielle d'une section de voie ferrée d'environ six km, construite en dérivation de la ligne Mulhouse-Bâle existante ainsi que d'une gare implantée au contact immédiat de l'aérogare permettront la circulation des trains à grande vitesse.

L'horizon de réalisation est fixé à 2020.



## SITUATION FISCALE APPLICABLE À L'EUROAIRPORT : LE STATU QUO !

Catherine Troendlé s'est félicitée de l'annonce de la signature de l'accord binational relatif à la clarification de la situation fiscale de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, visant au maintien du statut de l'extraterritorialité de l'aéroport depuis la convention de 1949.

Ce dossier en souffrance pesait depuis juin 2013 comme une épée de Damoclès sur les collectivités et les entreprises concernées par la décision gouvernementale d'appliquer la fiscalité française aux entreprises du secteur suisse. Il y a quelques mois, face à l'inertie, Catherine Troendlé avait demandé qu'une table ronde soit organisée, réunissant tous les acteurs locaux impliqués dans l'emprise de la plate-forme aéroportuaire. Pour autant, le maintien de ce statut juridique devra véritablement s'inscrire dans la durée, permettant davantage de consolider le rayonnement de la région trinationale par son fleuron économique qu'est l'EuroAirport. La vigilance est plus que jamais de mise : elle sera totale !



Euroairport : Aéroport tri-national Basel - Mulhouse - Freiburg



Catherine Troendlé a accueilli au Sénat, aux côtés du président Gérard Larcher, Malu Dreyer, présidente du Bundesrat le 3 novembre 2016.



Catherine Troendlé est venue à la rencontre de Albert II, prince souverain de Monaco sur les terres alsaciennes le 7 juin 2016.



Catherine Troendlé et René Danési ont célébré l'asperge au Sénat, avec les membres de la Confrérie de l'Asperge d'Alsace, le 7 juin 2016.



Catherine Troendlé présente, année après année, le Sénat et les travaux parlementaires auprès des élèves du lycée Jean Mermoz de Saint-Louis.



René Danési a été convié à déposer une gerbe au pied du monument aux morts de Saint-Louis en cette fête nationale 2016.



Catherine Troendlé et Jean Rottner ont accueilli Nicolas Sarkozy à Fessenheim le 23 mai 2016.

Comme chaque année, Catherine Troendlé réunit les premières magistrates du département. En septembre 2016, cette rencontre conviviale a pris cadre sur les rives du Rhin, à Chalampé.



## CATHERINE TROENDLE

### SENAT

- > Sénateur du Haut-Rhin depuis 2004
- > Première vice-présidente de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale
- > Membre de la mission d'information sur la déradicalisation
- > Présidente du Groupe d'Amitié France-Allemagne

### LOCAL

- > Maire de Ranspach-le-Bas
- > Première vice-présidente de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau
- > Vice-présidente de l'Association des Maires du Haut-Rhin

### AUTRES

- > Vice-présidente de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS)
- > Membre de la Commission Nationale sur le Renseignement
- > Présidente de la fédération LR du Haut-Rhin

## RENE DANESI

### SENAT

- > Sénateur du Haut-Rhin, depuis 2014
- > Membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication
- > Membre de la commission des affaires européennes
- > Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises
- > Vice-président de la commission spéciale Egalité-Citoyenneté

### LOCAL

- > Maire de Tagsdorf, depuis 1974
- > Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin, depuis 1995
- > Président du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, depuis 1998

Catherine Troendlé, Sénateur du Haut-Rhin, Maire de Ranspach-le-Bas Collaborateurs Parlementaires : Sabine Frey et Paul-Bernard Munch.  
 Permanence parlementaire : 1 bis rue des Vignes - 68730 Ranspach-le-Bas / Tél. : 03 89 68 99 00 / Télécopie : 03 89 68 80 91 / Courriel : troendle.senateur@wanadoo.fr  
 Bureau du Sénat : Palais du Luxembourg 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06 / Tél. : 01 42 34 33 94 / Télécopie : 01 42 34 41 01 / Courriel : c.troendle@senat.fr  
 Collaboratrice Parlementaire : Christine Messias Rodrigues

René Danési, Sénateur du Haut-Rhin, Maire de Tagsdorf Collaborateurs parlementaires : Mélanie Burg et Raphaël Schellenberger  
 Permanence parlementaire 3 rue de Bâle - 68130 Tagsdorf / Tél. : 03 89 89 99 90 / Courriel : danesi.senateur@orange.fr  
 Bureau du Sénat, Palais du Luxembourg 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06 / Tél : 01 42 34 14 64 / Télécopie : 01 42 34 15 91 / Courriel : r.danesi@senat.fr  
 Collaboratrice parlementaire : Véronique de Raïsmes

Directeur de publication : Paul Bernard Munch / Co-directeurs de rédaction : Catherine Troendlé et René Danési

Crédit photo : Paul Bernard Munch et Sénat © C. Lerouge. Conception : ComptoArt.com de Rumersheim-le-Haut. Imprimerie : SIREN 323 005 710